



**Horaires susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'athlètes engagés. Les épreuves sans engagements seront supprimées**

**\* Les courses de steeple seront proposées à condition qu'il y ait au moins un participant licencié dans le département 67 ou 68**

Les podiums seront attribués pour les épreuves par catégorie inscrites au programme.

**Concours : nombre d'essais : 3 + 3 essais supplémentaires pour les 8 meilleurs, sauf hauteur et perche**

**Ne sont admis sur le terrain principal (piste et pelouse) que les athlètes et les officiels techniques**

Engagements en ligne : Rubrique "qualifié(e)s" du site internet du comité départemental : cd68.athle.fr

<https://bases.athle.fr/asp.net/accueil.aspx?frmbase=qualifies&frmmode=0&frmespace=1499>

**Athlètes : jusqu'au mercredi 14 juin 2023 - 23h59**

**Officiels : jusqu'au jeudi 15 juin 2023 - 23h59**

**Droits d'engagements : 5€ par athlète (hors clubs des départements 68 et 67)**

**CHAQUE CLUB EST TENU DE PRESENTER 1 JURY PAR TRANCHE DE 5 ATHLETES.**